



IMMOBEL
since 1863

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 28 MAI 2020

Dans les circonstances exceptionnelles actuelles, Immobel considère que sa priorité est de maintenir la santé et la sécurité de ses Actionnaires, Collaborateurs et Partenaires. Par conséquent, conformément à l'Arrêté Royal n° 4 du 9 avril 2020 contenant diverses dispositions sur la copropriété et le droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19, la réunion s'est tenue à huis clos.

La séance est ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de M. Marnix GALLE, représentant permanent de la société A³ MANAGEMENT bv. Mme Joëlle MICHA est appelée à remplir les fonctions de Secrétaire. Afin de maintenir le Bureau aussi réduit que possible compte tenu des circonstances actuelles (crise Corona), M. Kurt DEHOORNE, représentant permanent du Commissaire, la société DELOITTE REVISEURS D'ENTREPRISES scrl, ainsi que M. Peter VAN MELKEBEKE, Notaire, complètent le Bureau en qualité de Scrutateurs.

Le Président déclare que le Conseil d'Administration a décidé le 17 avril 2020, vu les circonstances actuelles, conformément à l'article 6 de l'arrêté royal prénommé que les Actionnaires ne peuvent voter que par correspondance ou par procuration lors des assemblées générales de ce jeudi 28 mai. Dès lors, les Actionnaires ont été invités (i) à faire usage de la possibilité de voter par correspondance ou par procuration en donnant une procuration à Mme Joëlle MICHA, Head of Corporate Affairs, et (ii) en application des dispositions de l'arrêté royal précité, à poser des questions par écrit au plus tard le 24 mai dernier.



Le Président constate que :

- les avis de convocation ont été diffusés en conformité avec les prescriptions légales par des annonces
 - insérées dans les journaux LA LIBRE BELGIQUE et DE STANDAARD du **25 avril 2020**,
 - transmises à divers média en vue d'une plus large diffusion dans l'EEE;
 - et insérées dans le MONITEUR BELGE du **27 avril 2020** ;
- les Actionnaires nominatifs ont été convoqués par lettre missive adressée le **21 avril 2020**. De même, les Administrateurs et le Commissaire ont été invités à participer à l'Assemblée ;
- la convocation ainsi que le modèle de procuration ont également été mis à la disposition des Actionnaires sur le site Internet de la Société (www.immobelgroup.com) dès le **23 avril 2020** ;
- le modèle de procuration/ formulaire de vote à distance a été mis à jour le **19 mai 2020** afin de refléter le plus grand nombre d'actions donnant droit au dividende suite à l'aliénation d'actions propres lancée par la Société le 13 mai dernier.

Conformément à la législation, la Société a établi un registre, lequel reflète le nombre d'actions inscrites à la Date d'Enregistrement, le 14 mai 2020 à 24h00, soit dans le registre des Actionnaires nominatifs, soit sur un compte titres auprès d'une institution financière. Par dérogation aux procédures habituelles, les procurations signées, les votes par correspondance, ainsi que toute question écrite, devaient, conformément aux mesures susmentionnées prises par le Conseil d'Administration le 17 avril 2020 en application de l'article 6 de l'Arrêté Royal n°4 prénommé, parvenir à la Société au plus tard le quatrième jour précédent le jour de l'Assemblée Générale, c'est-à-dire au plus tard le dimanche 24 mai 2020. Les différentes pièces à l'appui ainsi que les procurations et les votes par correspondance, dont une version scannée ou photographiée suffit, seront conservées dans les archives de la Société.



La Secrétaire dépose sur le bureau le registre, les attestations des banques relatives aux détenteurs de titres dématérialisés, les avis de convocation à l'Assemblée Générale publiés dans les journaux et dans le Moniteur Belge, le rapport de distribution dans l'Espace Economique Européen, ainsi qu'un spécimen de la lettre qui a été adressée à tous les Actionnaires nominatifs. Le Président invite ensuite les Scrutateurs à parapher ces documents.

La liste des Actionnaires dont les titres sont déposés en vue de participer (par mandataire ou par correspondance) à cette Assemblée est également placée sur le bureau et sera gardée dans les archives de la Société. Cette liste a été signée par Mme Joëlle MICHA en sa qualité de mandataire spécial des Actionnaires et est complétée par une liste des Actionnaires qui ont voté par correspondance conformément à l'article 29, alinéa 2 des statuts.

La brochure contenant les Rapports et les Comptes Annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019 est, elle aussi, déposée sur le bureau.

Les Actionnaires présents ou représentés sont au nombre de 21, propriétaires de 6.117.216 actions, dont les titulaires se sont conformés à l'article 28 des Statuts. Toutes les actions prennent part au vote.

Outre les Membres du Bureau, M. Marnix GALLE, représentant permanent de la société A³ MANAGEMENT bv, Mme Joëlle MICHA, M. Peter VAN MELKEBEKE, Notaire, et M. Kurt DEHOORNE, représentant du Commissaire, la société DELOITTE REVISEURS D'ENTREPRISES scrl, personne ne peut être physiquement présent suite à la décision du Conseil d'Administration du 17 avril 2020, prise en application de l'article 6 de l'Arrêté Royal n° 4 prénommé, considérant les circonstances actuelles (crise corona).

Le Président constate que l'Assemblée est valablement constituée pour délibérer, conformément aux dispositions légales et aux articles 34 et suivants des Statuts.



Il existe actuellement 9.997.356 actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées. A la date d'enregistrement pour cette Assemblée (c.à.d. le 14 mai dernier), la Société détenait 400.636 actions propres ; les droits de vote y attachés restent suspendus pour la présente Assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Il sera pris part au vote pour 6.117.216 voix. Au total, 21 Actionnaires ont indiqué vouloir participer à distance cette Assemblée Générale, soit par procuration (14 actionnaires), soit par votes exprimés par correspondance (7 actionnaires). Les formulaires (versions scannées ou photographiées) signés ont été adressés à la Société et seront conservés dans les archives de la Société.

Le Président rappelle que seule Mme Joëlle MICHA, prénommée, en sa qualité de mandataire spécial des Actionnaires, peut participer au vote. En outre, il précise que les formulaires de vote par correspondance valables seront également pris en considération.

Le Président rappelle également que les Actionnaires, comme mentionné ci-dessus, pouvaient seulement faire usage de la possibilité de poser leurs questions par écrit. Il n'y a pas eu de questions écrites posées en vue de préparer les Assemblées de ce jour.

Ensuite, le Président confirme que, à la suite de la cession récente d'actions propres, le nombre total d'actions donnant droit au dividende à la date d'enregistrement (le 3 juin 2020) est passé à 9.596.720 actions. À EUR 2,66 brut par action, le montant total brut de distribution de dividendes est de 25.527.275,20 et par conséquent, le montant du solde des bénéfices à reporter est de EUR 69.851.752,94.

L'Assemblée aborde ensuite son Ordre du Jour et adopte les résolutions suivantes :

PREMIER POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point ne requiert pas de prise de décision de la part de l'Assemblée.



DEUXIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition d'approuver le Rapport de Rémunération incluant la politique de rémunération.

Cette proposition est mise aux voix. Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour **6.117.216** Actions (représentant **61,19 %** du capital social), réparties comme suit :

POUR	5.902.716
CONTRE	199.150
ABSTENTION	15.350

TROISIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition d'approuver les Comptes Annuels arrêtés au 31 décembre 2019

Cette proposition est mise aux voix. Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour **6.117.216** Actions (représentant **61,19 %** du capital social), réparties comme suit :

POUR	6.117.216
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Proposition de distribuer un dividende brut de 2,66 EUR par action en circulation.

Cette proposition est mise aux voix. Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour **6.117.216** Actions (représentant **61,19 %** du capital social), réparties comme suit :

POUR	6.117.216
CONTRE	/
ABSTENTION	/



Proposition d'allouer jusqu'à 1% du bénéfice net consolidé, soit 1.022.400,00 EUR, à des œuvres de bienfaisance.

Cette proposition est mise aux voix. Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour **6.117.216** Actions (représentant **61,19 %** du capital social), réparties comme suit :

POUR	6.101.866
CONTRE	15.350
ABSTENTION	/

Proposition d'affecter le solde bénéficiaire de 69.851.752,94 EUR au report à nouveau.

Le Président note que, à la suite de la cession récente d'actions propres, le nombre total d'actions donnant droit au dividende à la date d'enregistrement (le 3 juin 2020) est passé à 9.596.720 actions. À 2,66 EUR brut par action, le montant total brut de distribution de dividendes est de 25.527.275,20 EUR et par conséquent, le montant du solde des bénéfices à reporter est de 69.851.752,94 EUR (au lieu des 72.813.398,32 EUR prévus dans la convocation).

Cette proposition est mise aux voix. Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour **6.117.216** Actions (représentant **61,19 %** du capital social), réparties comme suit :

POUR	5.987.968
CONTRE	/
ABSTENTION	129.248



QUATRIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition de donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

Cette proposition est mise aux voix. Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour **6.117.216** Actions (représentant **61,19 %** du capital social), réparties comme suit :

POUR	6.117.216
CONTRE	/
ABSTENTION	/

CINQUIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition de donner décharge au Commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019

Cette proposition est mise aux voix. Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour **6.117.216** Actions (représentant **61,19 %** du capital social), réparties comme suit :

POUR	6.117.216
CONTRE	/
ABSTENTION	/

-----oOo-----



L'Ordre du Jour étant épuisé, le Président lève la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire à 11.00 h. Celle-ci est suivie par une Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant le notaire Peter VAN MELKEBEKE.

Le procès-verbal est ensuite signé par les Membres du Bureau. Ce document pourra être consulté par les Actionnaires qui le demandent et sera diffusé sur le site Internet d'Immobel.

La Secrétaire

Le Président,

& mandataire de certains Actionnaires,

Joëlle MICHA

Marnix GALLE

Les Scrutateurs,

Kurt DEHOORNE

Peter VAN MELKEBEKE